

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 69

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

OBJET

Plan Transports : convention de cofinancement relative à l'aménagement de deux sections de voies réservées aux bus et aux cars sur l'A51 à Plan-de-Campagne

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Transports et des Ports
10214**

PRESENTATION

La DREAL PACA a lancé une étude en 2010 une étude « Opportunité et potentiel de développement des services d'autobus et autocars sur voies rapides et autoroutes en PACA ». Depuis, deux expériences ont été réalisées :

- TCSP A7 Plombières – Saint Charles – mise en service en décembre 2013

Cette opération répondait aux attentes du Département qui souhaitait depuis de nombreuses années un aménagement dédié sur cet axe (80% des transports collectifs l'empruntant sont sous compétence du CD13). L'aménagement consistait en la création d'une voie réservée pour les transports en commun sur l'autoroute A7 dans le sens entrant Marseille, entre l'échangeur de Plombières et l'avenue Général Leclerc, soit 2 kilomètres. Sur cette section, la voie la plus à droite a été réservée aux seuls véhicules autorisés (transports en commun, véhicules de service et de secours, ..), en maintenant la bande d'arrêt d'urgence.

Le montant des travaux s'élevait à 1,2 M€ TTC, financé par l'Etat pour 0,36 M€ (30%), la Région PACA pour 0,12 M€ (10%), le Département pour 0,6 M€ (50%) et l'EPAEM pour 0,12 M€ (10%).

- TCSP A51 Plan-de-Campagne 1ère phase – mise en service en mai 2015.

Elle consistait en la création d'une voie réservée en utilisant la Bande d'Arrêt d'Urgence (BAU) sur un linéaire de 1,5 Km dans le sens Aix – Marseille, à la hauteur de Plan de Campagne. Il s'agissait d'une opération expérimentale qui, dans un premier temps, était en service uniquement le matin (7h – 9h30), puis étendue à l'ensemble de la journée. Cette opération a été réalisée par l'Etat sur fonds propres.

Les services de l'Etat ont depuis effectué des évaluations de ces deux opérations :

- pas de problème de sécurité relevé.
- pas de perte de temps pour les usagers des autres modes VP / 2 roues / PL.
- Si les gains de temps moyens pour les cars sont modestes (<1mn), les gains en termes de régularité des temps de parcours sont notables notamment au regard des investissements réalisés (temps de parcours maximal en cas de forte congestion est passé de 10 mn à environ 2 mn), ce qui constitue un enjeu important pour l'attractivité des transports collectifs.

Dans le cadre du projet de convention spécifique d'application du CPER, des études et aménagements en faveur des transports en commun routier sont prévus sur les autoroutes à hauteur de 30 M€ dans des horizons de court et moyen terme. La clé de financement envisagée est la suivante (Etat : 25%, Département 25%, Région 25% et Métropole 25%).

Dans cette perspective, les services de l'Etat ont transmis récemment aux différents partenaires un projet de convention de cofinancement relative aux deux opérations suivantes

PRESENTATION DES AMENAGEMENTS

- TCSP A51 Plan-de-Campagne 2^{ème} phase

Il s'agit de l'aménagement sur une longueur de 1,7 km d'une voie réservée en utilisant également la Bande d'Arrêt d'Urgence sur A51 dans le sens Aix – Marseille, à Plan de Campagne en amont de celle réalisée dans le cadre de la phase 1. La mise en service est prévue fin 2016.

- TCSP A51 Plan-de-Campagne 3^{ème} phase

Il consiste en l'aménagement sur une longueur de 1,3 km d'une voie réservée en utilisant la Bande d'Arrêt d'Urgence sur A51 dans le sens Aix – Marseille, à Plan de Campagne en aval de celle réalisée en 2015. La mise en service est prévue pour mi 2017

FINANCEMENT DES OPERATIONS

Le montant des travaux est estimé à 2,920 M€ TTC, dont 820 000 € pour la première opération et 2 100 000 € pour la seconde.

Le financement se répartit comme suit :

Etat :	730 000 €, soit 25%
Région PACA :	730 000 €, soit 25%
Conseil Départemental 13 :	730 000 €, soit 25%
Métropole AMP :	730 000 €, soit 25%

Le projet de convention correspondant est annexé au présent rapport.

INCIDENCE FINANCIERE

La participation du Département sera engagée sur l'AP n°2016-26006A. Les crédits de paiement seront imputés sur l'article 204-821-204112 du budget départemental.

Je vous propose de procéder aux affectations d'autorisations de programme et à leurs modifications selon le tableau suivant :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation	Nouveau total affecté en M52
AP	2016-26006A	60 000 000,00	0,00	730 000,00	730 000,00
Détail nouvelle affectation					
OPERATION	1012873				
Dont IB	204-821-204112	30 000 000,00	0,00	730 000,00	730 000,00
Dont IB	204-821-204142	30 000 000,00	0,00	0,00	0,00

CONCLUSION

Sur proposition de M. le Délégué aux Transports et au bénéfice de ces propositions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- m'autoriser à signer la convention de cofinancement relative à l'aménagement de deux sections de voies réservées aux bus et aux cars sur l'espace de la bande d'arrêt d'urgence sur l'A51 au niveau de Plan de Campagne,
- prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL